



## RAPPORT ANNUEL 2021

Sur le Prix et la Qualité du Service public de  
la gestion des déchets ménagers et  
assimilés

Année 2021

## PREAMBULE : Le contexte juridique et réglementaire

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Nous devons retrouver dans ce RPQS des indicateurs techniques et financiers obligatoires :

Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets sont les suivants :

- Territoire desservi (dans le seul cas d'un établissement public de coopération intercommunale) ;
- Collecte des déchets pris en charge par le service :
  - Nombre d'habitants (population municipale) et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte à porte et, le cas échéant, à des points de regroupement (nombre de tels points) ;
  - Fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné ; variations saisonnières, le cas échéant ; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) ;
  - Nombre et localisation des déchèteries, si elles existent, et types de déchets qui peuvent y être déposés ;
  - Collectes séparées proposées : types de déchets concernés et modalités de collecte ;

- Types de collecte des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ ou fréquences de ramassage) ;
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté ;
- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré, et au cours du précédent exercice, par flux de déchets, en distinguant les déchets ménagers et les déchets assimilés, en quantités totales et rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers ;
- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles.
  - Prévention des déchets ménagers et assimilés :
- Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010 ;

Les indicateurs techniques relatifs au traitement sont les suivants :

- Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :
  - Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ;
  - Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;
  - Capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/ CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives ;
  - Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés ;
  - Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.
    - Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

Les indicateurs financiers sont les suivants :

- Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements ;
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement ;
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises ;

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le cas échéant incitative ;
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) ;
- Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, etc.) en les précisant par flux de déchets ;
- Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années ;
- Coût complet par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets. Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

# SOMMAIRE

PREAMBULE : Le contexte juridique et réglementaire .....	2
PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	6
1– LE TERRITOIRE DESSERVI.....	7
1.1 – Présentation du périmètre.....	7
1.2 – Vision globale de l’organisation du service et du lien entre collecte et traitement.....	8
1.3 – Déchets pris en charge par le service .....	14
2 – LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION .....	14
2.1 – Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	14
2.2 Organisation de la collecte en porte-à-porte .....	16
2.3 La prévention des déchets .....	18
2.4 Evolution de l’organisation de la collecte .....	19
3 – LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN .....	20
4– LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION.....	28
4.1 Schéma explicatif de la collecte .....	28
4.2 Schéma représentatif de l’exploitation des déchèteries.....	29
5 – LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN 2020.....	30
PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS .....	32
6 - BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT .....	33
6.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service en 2020.....	33
6.2 Le coût aidé du service public.....	33
7 - STRUCTURE DU COUT.....	33
7.1 La nature des charges .....	33
7.2 La nature des produits .....	34
7.3 Les prestataires privés .....	34

## **PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES**

# 1– LE TERRITOIRE DESSERVI

## 1.1 – Présentation du périmètre



La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) regroupe 10 communes (Argol, Camaret-sur-Mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont-de-Buis Lès Quimerc'h, Roscanvel, Rosnoën, Telgruc-sur-Mer) sur un territoire de 281 km<sup>2</sup>. Elle est issue d'une fusion entre deux collectivités, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, regroupant la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon et la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime.

### CHIFFRES CLEFS 2021

Population permanente : 22 441 habitants

Population D.G.F : 29 221 habitants

Taux de résidences secondaires : 35 %

Type d'habitat : Semi-rural

Taux de résidences principales : 65 % principalement des maisons individuelles

Le territoire est considéré comme semi-rural par CITEO, avec un taux d'habitat vertical de 1,81%.

Les modes d'habitation les plus répandus sont le logement individuel (dispersé ou en hameaux en secteur rural, regroupé en lotissements à proximité des centres des villes) et le petit collectif.

La particularité du territoire est son attractivité touristique. En effet la population est doublée durant la période estivale.

Le nombre de résidences secondaires est élevé sur le territoire essentiellement sur les communes de l'Ouest.

## 1.2 – Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

### ❖ Collecte, transport et traitement :

La collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et du verre est assurée en régie par la Communauté de Communes. Le transport des caissons des déchèteries inter-presqu'île est également réalisé en régie depuis le 2 mai 2007 pour les déchèteries de Crozon et Camaret/mer.

Le traitement des ordures ménagères est confié au SIDEPAQ tandis que les autres missions sont assurées par des prestataires de service :

- Le transfert du verre du centre de transfert vers l'usine de valorisation de Saint Gobain (Cognac) est assuré par LE GOFF, entreprise de Ergué Gabéric. Certains tonnages sont livrés directement en régie vers leur site ;

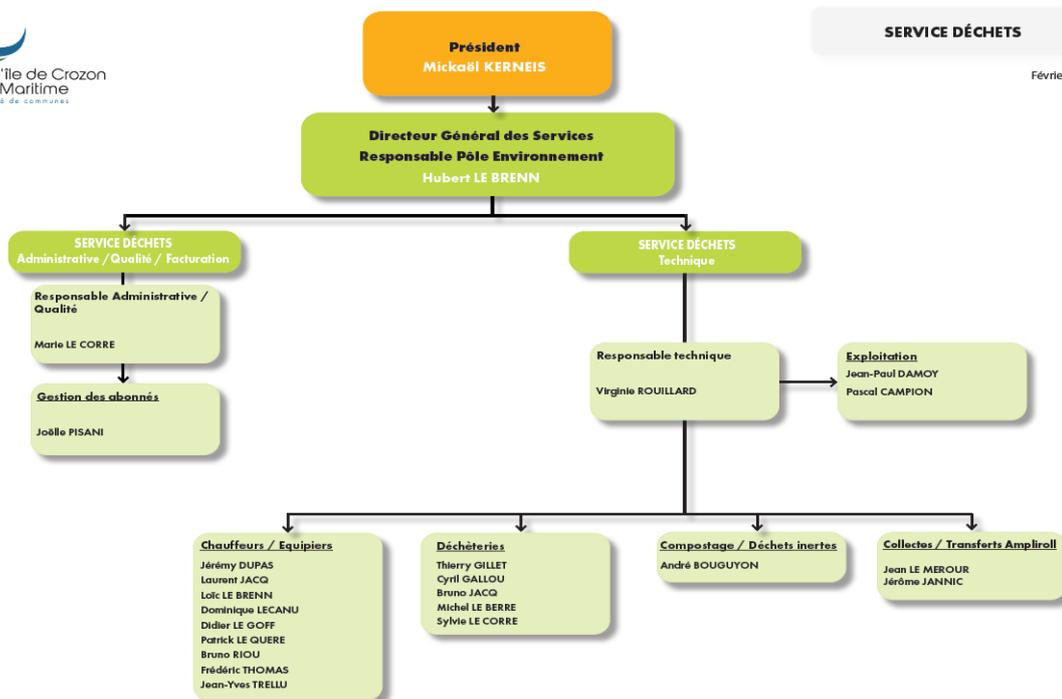
- Le transferts des déchets recyclables vers le centre de tri de TRIGLAZ à Plouédern est assuré en régie. Exceptionnellement le transport peut être réalisé par un prestataire lors des périodes à forte affluence. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 le tri est transféré uniquement vers le centre de tri SOTRAVAL à Plouédern. Avant cette date, les envois étaient répartis vers Plouédern et vers le centre de tri des Ateliers Protégés Fouesnantais à Fouesnant ;

- Le transfert des OMr vers l'usine de valorisation énergétique de Briec est assuré par GRANDJOUAN ONYX – VEOLIA dans le cadre d'un contrat pris en charge par le SIDEPAQ ;

- Le broyage des déchets verts et le criblage sont assurés par un prestataire sur les plateformes déchets verts de Crozon et Rosnoën (en 2021 : SOTRAVAL pour le broyage et VAL ELORN pour le criblage).

### ❖ Le personnel

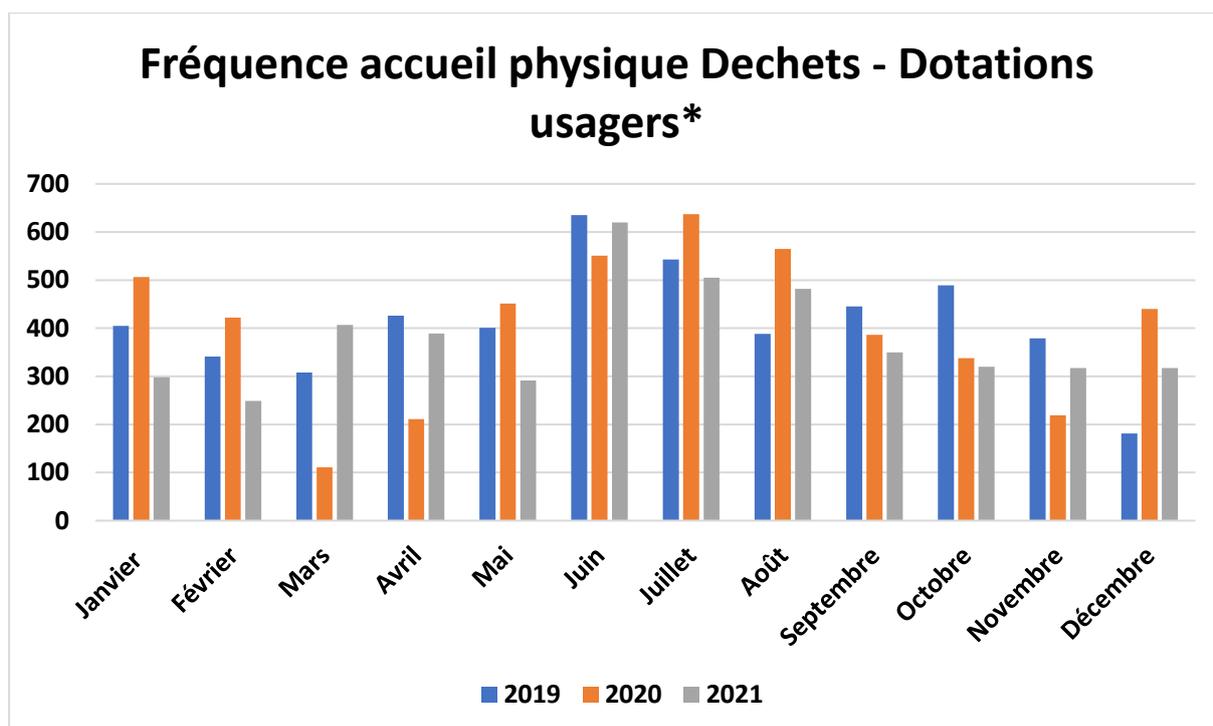
L'organisation du service Déchets n'a pas subi de changement particulier au cours de l'année 2021. IL se présente désormais de la manière suivante :



Depuis juillet 2021 un chauffeur est en disponibilité. Il est remplacé durant cette période par un agent contractuel.

Un renforcement des effectifs a été assuré en juillet & août par le recrutement de saisonniers, pour faire face à l'activité touristique. Un renfort administratif a été assuré à chaque vacances scolaires afin de pallier les absences de personnel et à l'accroissement d'activité. Dans la mesure du possible, pour faire face au passage quotidien à l'accueil du service, 2 agents d'accueil sont nécessaires.

Un suivi des passages physiques est d'ailleurs effectué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce suivi prend en compte uniquement les dotations usagers. Il faut y ajouter les passages sans dotation (uniquement changement d'abonnés) et il ne prend pas en compte les appels téléphoniques quotidiens. Mais nous pouvons tout de même constater que les mois de juin / juillet et août sont les plus denses au niveau des passages physiques. En moyenne il y a minimum 20 passages physiques par jour d'une durée d'environ 10 minutes.



Le service Déchets a accueilli une stagiaire en charge de la prévention des déchets du durant 6 mois. Ses missions principales ont été le lancement d'un défi « familles zero déchet », la mise en place d'animations sur le territoire et la rédaction en partie du nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

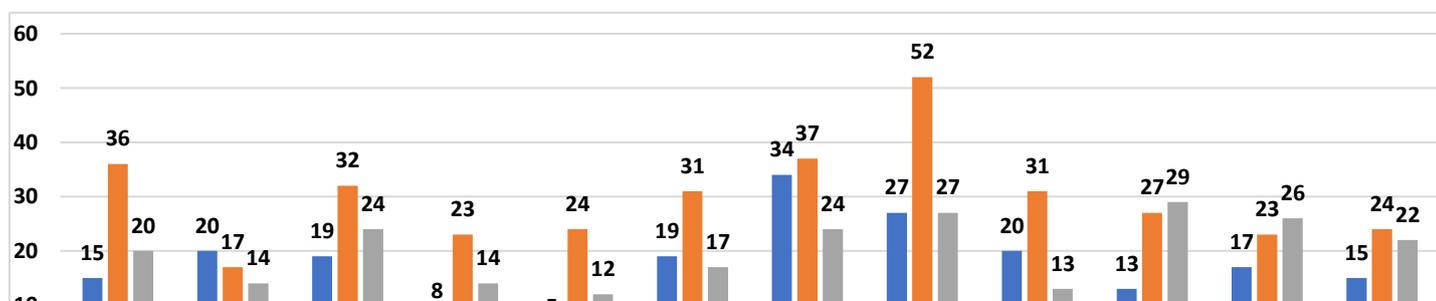
A la suite de ce stage les élus du conseil d'exploitation d'élus ont souhaité continuer sur cette dynamique de prévention des déchets et un poste de chargé de prévention a été ouvert pour un recrutement au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le service déchets a donc accueilli une chargée de prévention depuis cette date au sein de son équipe. Ce poste remplace un poste d'équipier de collecte qui aujourd'hui n'était plus justifié de par l'optimisation des collectes.

Un agent contractuel a été recruté pour une période de 11 mois en partenariat avec Pôle Emploi sur un poste de chauffeur. Cela permettait à la personne recrutée d'obtenir son permis poids lourds.

Le service Déchets compte 4 agents en arrêt maladie et longue maladie qui sont aujourd'hui remplacé par des contractuels.

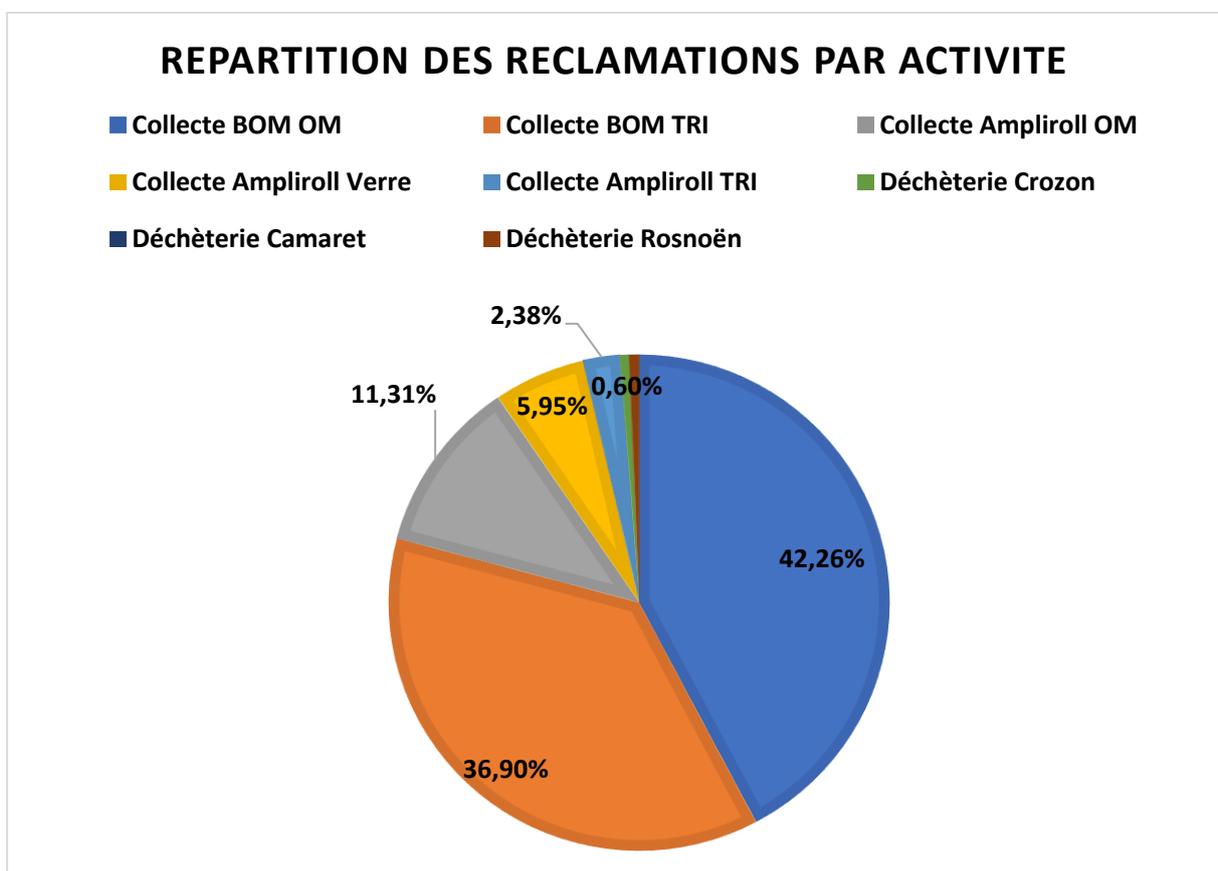
Les certifications du service ont été renouvelées lors de l'Audit du mois d'octobre 2021 (ISO 9001, 140001 et OHSAS 18001). Le service Déchets est dans une démarche d'amélioration continue depuis plusieurs années maintenant et nous avons notamment continué à suivre les réclamations du service. Nous avons pu ressortir des graphiques sur l'année 2021 permettant quantifier et cibler les réclamations et de mener des actions correctives par la suite.

Ce fichier, mis en place depuis 2019, nous permet donc de comparer les trois dernières années concernant le nombre de réclamations physiques et téléphoniques :



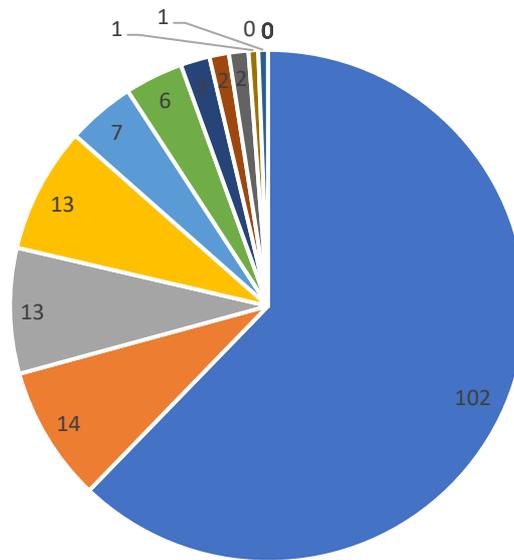
Là encore nous pouvons remarquer que l'activité sur les mois de juillet et août reste plus importante que sur les autres mois de l'année. Cela est dû à l'attractivité touristique du territoire.

Les réclamations sont rassemblées en grandes catégories :



Puis en sous-catégories, pour permettre une analyse plus pertinente et la mise en place d'actions plus adaptées :

## Répartition des réclamations par catégorie



- Bac non collecté
- Demande
- Autre
- Incivilités
- Nuisance
- Changement de bac
- Mauvais tri
- Colonne bloquée
- Bac disparu
- Repositionnement bac
- Bac collecté
- Sécurité
- Sinistre
- Organisation des tournées
- Colonne pleine
- Bac cassé
- Dépôt sauvage
- Dysfonctionnement
- Problème camion
- Envois

Un tableau des actions à mettre en place est ensuite réalisé afin de contrôler leur avancement et efficacité.

### ❖ Les équipements

La CCPCAM dispose sur son territoire de :

- 3 déchèteries, ouvertes aux particuliers et aux professionnels, situées sur la zone d'activités de Kerdanvez en Crozon, à Lambézen en Camaret et à Kerguelen en Rosnoën.



### Points d'apport

 Déchèteries

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont les suivantes :

HORAIRES DES DECHETERIES		
Déchèterie de Kerdanvez Zone de Kerdanvez Crozon 02.98.16.01.49	Déchèterie de Navarrou Lambézen Camaret sur Mer 02.98.27.95.28	Déchèterie de Kerguelen Rosnoen 02.98.81.95.51
Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre : De 9h00 à 11h55 et de 13h30 à 17h45 Fermé le dimanche et les jours fériés.	Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre : De 9h00 à 11h55 et de 13h30 à 17h45 Fermé le mercredi, le dimanche et les jours fériés.	Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre : De 9h00 à 11h55 et de 13h30 à 17h45 Fermé le mardi, le jeudi, le dimanche et les jours fériés.
Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars : De 9h00 à 11h55 et de 13h30 à 16h45 Fermé le dimanche et les jours fériés.	Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars : De 9h00 à 11h55 et de 13h30 à 16h45 Fermé le mercredi, le dimanche et les jours fériés.	Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars : De 9h00 à 11h55 et de 13h30 à 16h45 Fermé le mardi, le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

- 1 centre de transfert des déchets ménagers où sont entreposés temporairement les ordures ménagères – à noter que l'investissement premier dans cet équipement a été réalisé par le SIDEPAQ, les travaux d'entretien et d'amélioration étant effectués par la Communauté de Communes. De gros travaux sont à prévoir sur cet équipement qui devient vétuste.

Les ordures ménagères sont traitées à l'usine d'incinération de Briec avec valorisation énergétique, appartenant au syndicat SIDEPAQ et dont l'exploitation est confiée à la société GEVAL.

La Communauté de Communes est membre de ce syndicat, regroupant 3 collectivités du Sud et du Centre Finistère (Quimper Bretagne Occidentale, CC Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime et CC de Pleyben Châteaulin Porzay).

- ❖ 1 plateforme de dépôt et de stockage verre,
- 1 centre de transfert des déchets recyclables (réceptionné en avril 2018) où sont entreposés temporairement les déchets recyclables avant d'être chargés et transportés en régie vers le centre de tri. Ce bâtiment permet également de stationner 2 camions Ampliroll ainsi qu'une remorque,
- 2 plateformes de stockage de déchets verts (1 sur Crozon et 1 sur Rosnoën),
- 1 usine de valorisation des déchets fermentescibles depuis juillet 2012,
- 1 garage basé à Crozon pour la maintenance des matériels roulants, remorque, tracteur,
- 1 bâtiment de stockage pour les véhicules et machines de l'usine de compostage (tracteur, broyeur, chargeur, télescopique de la déchèterie de Crozon),
- 1 bâtiment technique pour stocker notamment les véhicules légers de pré collecte et les pièces servant à la maintenance des bacs par exemple.

### 1.3 – Déchets pris en charge par le service

	Ordures Ménagères 	Déchets recyclables 	Verre 	Déchets Verts 	Autres Déchets* 
<b>Collecte PAP</b>	✓	✓			
<b>Collecte AV</b>	✓	✓	✓		
<b>Déchèterie</b>				✓	✓

\*cf. liste déchets déchèteries

## 2 – LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

### 2.1 – Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Sur le territoire il y a environ 10 % d'usagers en apport volontaire « AV » (conteneurs collectifs aériens, semi-enterrés et enterrés). Ces personnes sont principalement dans des habitats collectifs (immeubles / résidences ...). Les usagers permanents en collecte porte-à-porte peuvent utiliser ces colonnes en cas de surplus de déchets ainsi qu'en cas de besoins occasionnels.

Les équipements disponibles pour l'apport volontaire permettent d'évacuer plusieurs déchets : le verre ; les déchets recyclables et les ordures ménagères. Sur le territoire il y a également 3 déchèteries qui permettent de déposer divers déchets (voir liste et détail dans la partie déchèterie).

Ces colonnes sont disposées sur tout le territoire et une carte interactive est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes afin de connaître leurs emplacements : Rubrique Environnement -> Déchets -> carte interactive Déchets

<https://www.comcom-crozon.com/environnement/collecte-des-dechets/carte-interactive-dechets/>

Type de conteneurs	Nombre
<b>Particuliers et professionnels en colonnes uniquement</b>	1 916
<b>Colonnes d'apport volontaire OM</b>	53
<b>Colonnes d'apport volontaire CS</b>	58
<b>Colonnes d'apport volontaire verre</b>	114 et 8 sur des sites privés (campings par exemple)

	Verre	Ordures Ménagères	Déchets recyclables	Autres déchets (Voir partie déchèteries)
<b>Nombre de contenants disponibles</b>	114	53	58	3 déchèteries
<b>Type de contenant</b>	Colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées	Colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées	Colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées	Bennes en déchèteries
<b>Ratio du nombre d'habitants par contenants</b>	256	55*	50*	9 740

DGF 2021 : 29 221

\*En prenant uniquement les personnes en AV soit environ 10% de la population, les autres utilisent principalement leurs bacs individuels pour les OM et le tri.

Un agent technique polyvalent est affecté à l'entretien et à la maintenance de ces colonnes. Ce qui représente un temps important entre le nettoyage, les travaux, etc.

Les colonnes sont collectées en régie. Un conducteur est en charge de la collecte des colonnes de tri sélectif et des ordures ménagères et un autre conducteur est en charge des colonnes verre et des rotations des bennes déchèteries. En 2021, durant la saison estivale un camion grue a été loué par la collectivité afin de réaliser un test pour limiter les envols lors de la collecte des colonnes de tri sélectif notamment. Le test a été concluant. En plus de limiter les envols les collectes ont été optimisées.

Le territoire de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon étant en redevance incitative chaque colonne d'ordures ménagères est équipée d'un contrôle d'accès. Les usagers disposent d'une carte d'accès et chaque ouverture est comptabilisée. En 2021, afin de répondre à une demande des populations de passage sur le territoire, la collectivité a mis en place 6 systèmes de QR code sur son territoire en 2021. Pour cette première année une centaine d'ouvertures ont été réalisées.

## 2.2 Organisation de la collecte en porte-à-porte

Cette prestation est une obligation réglementaire pour la collectivité. En 2021 il n'y a pas eu de changement majeur concernant ce mode de collecte.

Les ordures ménagères sont collectées dans des bacs 120, 240 ou 660 litres à couvercle vert. Et les déchets recyclables en vrac dans des bacs 240 ou 660 litres à couvercle jaune. Tous les bacs sont équipés d'une puce RFID permettant de comptabiliser les levées et de facturer les ordures ménagères. L'entretien et la maintenance des conteneurs sont réalisés par un agent technique polyvalent de la Communauté de Communes. Sur le territoire il y a environ 90 % d'usagers en porte-à-porte.

Type de conteneurs	Nombre
<b>Bacs ordures ménagères 120 L</b>	15 462
<b>Bacs ordures ménagères 240 L</b>	2 516
<b>Bacs des déchets recyclables 240 L</b>	17 073
<b>Bacs collectifs et professionnels OM (660 L)</b>	319
<b>Bacs collectifs et professionnel TRI (660 L)</b>	351

Les zones collectées concernent l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, ainsi que les établissements militaires du CPEOM de Quéléren, la base militaire de l'île Longue/Guenvenez et la BAN / Ecole Navale de Lanvéoc (depuis le 01/10/2014). C'est l'entreprise MARC SA qui est titulaire du marché mais sous-traite une partie des collectes et le traitement à la Communauté de Communes. En 2018, MARC SA a récupéré la gestion de la collecte sur la BAN et l'Ecole Navale de Lanvéoc ; la Communauté de Communes a donc arrêté de collecter au 1<sup>er</sup> juin 2018. En 2019, le marché a été relancé et la Communauté de Communes est de nouveau sous-traitant de MARC SA, le titulaire. En 2021, le marché a été reconduit.

❖ Secteurs et fréquences de collecte

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, les fréquences des collectes sont passées en C 0.5 pour la collecte sélective (toute l'année) et en C 0.5 pour les ordures ménagères sauf en juillet /Août en C1 sur la période des vacances scolaires.

Un calendrier de collecte est délivré aux usagers chaque année depuis juillet 2017. En 2021, la distribution a été effectuée par La Poste comme les autres années mais cette fois-ci le calendrier été à détacher dans le magazine communautaire Horizon. La distribution avait un coût financier pour le service et tous les usagers n'étaient pas distribués correctement. Le calendrier est également disponible sur le site internet de la communauté de communes, à l'accueil des mairies et à l'accueil de la Communauté de Communes.

En 2021, l'organisation de la collecte reste identique à l'année 2020 et se présente ainsi :

	<b>Tri sélectif &amp; OM</b>
<b>Lundi</b>	Crozon / Morgat
	Pont-de-Buis Lès Quimerc'h
<b>Mardi</b>	Lanvéoc
	Le Fret / Crozon
	Roscanvel
	Le Faou
<b>Mercredi</b>	Argol
	Landévennec
	Crozon / Menez Gorre
	Crozon / CAP/ Croas an doffen
	Rumengol / Pont-de-Buis Lès Quimerc'h « campagnes »
<b>Jeudi</b>	Camaret
	Pont-de-Buis Lès Quimerc'h
<b>Vendredi</b>	Telgruc
	Rosnoën / « Route des Manoirs » Crozon ; Argol ; Lanvéoc

Une carte interactive permettant de connaître son jour de collecte et le flux collecté est disponible sur le site de la Communauté de Communes : Rubrique Environnement -> Déchets -> carte interactive Déchets

<https://www.comcom-crozon.com/environnement/collecte-des-dechets/carte-interactive-dechets/>

### 2.3 La prévention des déchets

La Communauté de Communes met en vente depuis plusieurs années maintenant des composteurs à prix réduit afin d'inciter les gens à composter et par conséquent réduire leur production de déchets fermentescible dans leurs ordures ménagères. En 2021, le nombre de composteurs vendus est de 224 (dont 141 de 400L et 83 de 600L) contre 247 en 2020. Ce nombre reste au-dessus de la valeur cible de 100 composteurs vendus par an que nous nous étions fixés. Une action de communication avec un nouveau modèle de composteur est prévue pour 2022.

Dans un objectif de réduction des déchets verts, la Communauté de Communes propose depuis quelques années des bons pour la location de broyeur déchets verts utilisables chez deux entreprises spécialisées ayant passées une convention avec la Communauté de Communes. Les usagers peuvent retirer 2 bons de 25 € par an. En 2021, 31 bons ont été retirés. Cela reste constant car en 2020, 39 bons avait été donnés.

La Communauté de Communes a mis en place également une subvention pour l'achat de couches lavables. Sur 2021, 2 familles seulement ont sollicité cette subvention de 50 € contre 7 en 2020.

Le service communique auprès des usagers sur les consignes de tri sélectif. Des articles sont régulièrement publiés dans le bulletin communautaire, dans la presse et sur le site internet. De plus, si nous constatons du mauvais tri dans le bac des déchets recyclables nous contactons les usagers par téléphone ou par courrier afin de les sensibiliser sur les bons gestes de tri. Les équipes continuent à mettre des rubalises sur les bacs mal triés.



En 2021, un poste de chargé.e de prévention a été créé. Maïwenn PAUL a rejoint l'équipe du service Déchets au 1<sup>er</sup> septembre. Elle est chargée de rédiger le nouveau PLPDMA, de mener des actions de sensibilisation et d'animations auprès des différents publics du territoire et de mener des actions d'ambassadeur de tri. Ces actions permettront d'aller à la rencontre des usagers et de mener des actions terrains en faveur de la qualité de tri et de la réduction des déchets.

Un défi zéro déchets verts en partenariat avec le Symeed29 est lancé sur le territoire de la Communauté de Communes et une fois les familles recrutées il pourra commencer en mars 2022

Une opération « Sapin Malin » a été mise en place sur les 3 déchèteries du territoire pour la 1<sup>ère</sup> fois. Les usagers pouvaient déposer leur sapin en déchèterie sur une zone définie par la Communauté de Communes. Puis un prestataire a été choisi pour broyer les sapins et le broyat produit a été mis à disposition gratuitement pour les usagers.



Le service Déchets poursuit sa distribution de « Stop pub » à coller sur les boîtes aux lettres pour les usagers. Aujourd'hui il y a 3 661 stop pub pour 11 505 boîtes aux lettres.

Enfin, une étude a été lancée en juillet 2021 sur l'opportunité et la faisabilité d'une nouvelle recyclerie sur le territoire. L'actuel bâtiment dont la gestion est déléguée à ESATCO est devenu trop petit et il semble important pour la Communauté de communes de continuer à détourner encore des tonnages de ces déchèteries afin de les réemployer.

## 2.4 Evolution de l'organisation de la collecte

La fréquence de collecte n'a pas évolué en 2021. La collecte du tri sélectif est déjà en C0.5 et les ordures ménagères aussi sauf en juillet / août sur la période des vacances scolaires (C1).

Le prestataire du système d'identification des puces RFID des bacs a été changé en mars 2021. Suite au dysfonctionnement du système précédent un marché avait été relancé. Les camions ont tous été équipés avec le nouveau système.

Une étude sur la collecte des biodéchets est en cours depuis quelques années. L'objectif pour l'année 2019 était la mise en place d'une expérimentation de cette collecte pour les professionnels. Ce projet a été reporté en 2021 à cause de la crise sanitaire. La collecte n'a pas été mise en place en 2021 mais la chargée de prévention recrutée cette année a rencontré chaque professionnel et les a accompagné dans la mise en place de composteurs pour ceux intéressés. Le sujet des biodéchets est toujours en cours.

Le service Déchets recherche constamment à optimiser ses collectes afin de limiter les dépenses mais il doit faire face à un contexte difficile avec des hausses de coûts de

traitement et de TGAP. Le service a dû augmenter ses tarifs pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la mise en place de la redevance incitative afin de maintenir un budget équilibré.

### 3 – LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

**Nota :** En 2010, année référence, le territoire n'était pas le même. En effet, en 2017 il y a eu une fusion entre la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon et la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime. Par conséquent, les tonnages 2010 ci-dessous sont une estimation faite en 2020 en fonction de la population DGF 2020 et celle de l'année 2010 afin d'être au plus près de la réalité (Tonnage CCPC 2010 \*(Population DGF CCPCAM 2020 / Population DGF CCPC 2010)) = Tonnage CCPC 2010 \* 1,42.

#### Ordures ménagères et déchets recyclables

##### ❖ Collecte GPO

Pour faire face aux variations saisonnières, une collecte GPO (Gros Producteurs d'Ordures) est mise en place. Les Gros Producteurs d'Ordures regroupent certains commerçants, les campings et les centres de vacances. Les fréquences sont différentes pour eux, ils peuvent être en C1, C2 et C3 maximum sur la période estivale. Ces tonnages sont intégrés dans les tonnages généraux des ordures ménagères et du tri sélectif.

##### ❖ Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères collectées

OM (t)	2010	2019	2020	2021
Com Com	6 957	4 131	4 166	<b>4 368</b>
IL	0	249	210	<b>194</b>
<b>Total (t)</b>	6 957	4 380	4 376	<b>4 562</b>

##### ❖ Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères et des déchets assimilés incinérés

OM (t)	2010	2019	2020	2021
Com.Com	7 013	4 131	4 166	<b>4 368</b>
Ile Longue	353	249	210	<b>194</b>
Ile longue (collecté par MARC SA)	-	47*	195*	<b>247</b>
<b>Sous Total</b>	7 366	4 427	4 571	<b>4 809</b>
<b>Incinérables</b>	1 113	719	793	<b>824</b>
<b>Refus de tri</b>	183	411	328	<b>271</b>

<b>TOTAL (t)</b>	8 662	5 557	5 692	<b>5 904</b>
------------------	-------	-------	-------	--------------

\*Depuis le nouveau marché en juin 2019 pour la collecte et traitement des établissements militaires, nous comptabilisons également les dépôts effectués par MARC SA dans notre fosse OM. Il rentre dans nos tonnages incinérés au SIDEPAQ.

En comparant les tonnages déposés dans notre fosse ordures ménagères (nos collectes, celles des établissements militaires, les incinérables des déchèteries de Crozon et de Camaret) et le bilan des tonnages reçus et incinérés par l'UVED de Briec, nous constatons une différence de 240 tonnes. Cela correspond au stock qu'il reste dans la fosse ordures ménagères mais aussi aux apports non identifiables ni quantifiables pour le moment (apports mairies, société de chasse, ...).

❖ Evolution des tonnages **collectés** tri

	2010	2019	2020	2021
<b>Com.Com</b>	1 527	2 181	2 137	<b>2 215</b>
<b>IL</b>	0	18	8	<b>19</b>
<b>TOTAL (t)</b>	1 527	2 199	2 145	<b>2 234</b>

❖ Evolution des tonnages **valorisés** en tri sélectif

Centre de tri	2019		2020		2021
	APF	SOTRAVAL	APF	SOTRAVAL	SOTRAVAL
<b>Tonnages envoyés aux CT (t)</b>	1 637	404	1 174	811	<b>2 084</b>
<b>Taux de refus moyen (%)</b>	13	35*	12	23*	<b>13</b>
<b>Refus de tri (t)</b>	297	114	141	187	<b>271</b>
<b>Tonnage valorisé (t)</b>	1 424	263	1 033	624	<b>1 813</b>

\*Depuis juin 2020 le centre de tri de TRIGLAZ est opérationnel pour trier les extensions des consignes de tri. Il y a une différence entre le taux de refus moyen des APF et de SOTRAVAL sur 2020 car une partie de nos extensions n'étaient pas triées lorsqu'elles étaient envoyées à TRIGLAZ et partaient alors en incinération.

Nous constatons sur 2021 une nette amélioration de notre taux de refus dû aux travaux de modernisation du centre de tri. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 notre tri sélectif est envoyé uniquement vers 1 centre de tri celui de SOTRAVAL à Plouédern.

Collecte de verre

❖ Organisation

Le verre déposé dans des conteneurs spécifiques, répartis sur l'ensemble du territoire, est collecté en régie par un agent de la Communauté de Communes. Il est stocké au

centre de transfert de Kerdanvez, puis chargé et transporté par la société Le GOFF – Quimper vers l'usine de recyclage. Certains apports sont envoyés directement en régie par un chauffeur de la Communauté de Communes. En 2021, il a livré 78 tonnes directement vers Ergué-Gabéric (29).

#### ❖ Description des conteneurs

114 conteneurs à verre dont 10 dans les campings sont actuellement implantés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, ceci représente 1 conteneur pour 256 habitants (en prenant la population DGF 2021). La moyenne nationale est de 1 colonne pour 250 habitants.

#### ❖ Evolution des tonnages collectés et valorisés

Année	2010	2019	2020	2021
<b>Tonnage collecté* (t)</b>	1 323	1 671	1 556	<b>1 559</b>
<b>Tonnage Total valorisé (t)</b>	1 843	1 723	1 837	<b>1 932</b>

\*Il y a une différence entre les tonnages collectés sur le territoire par nos agents et les tonnages valorisés car les usagers peuvent aussi déposer directement leur verre sur la plateforme verre à Kerdanvez. C'est à cet endroit que le verre est chargé par le prestataire.

#### Déchèteries :

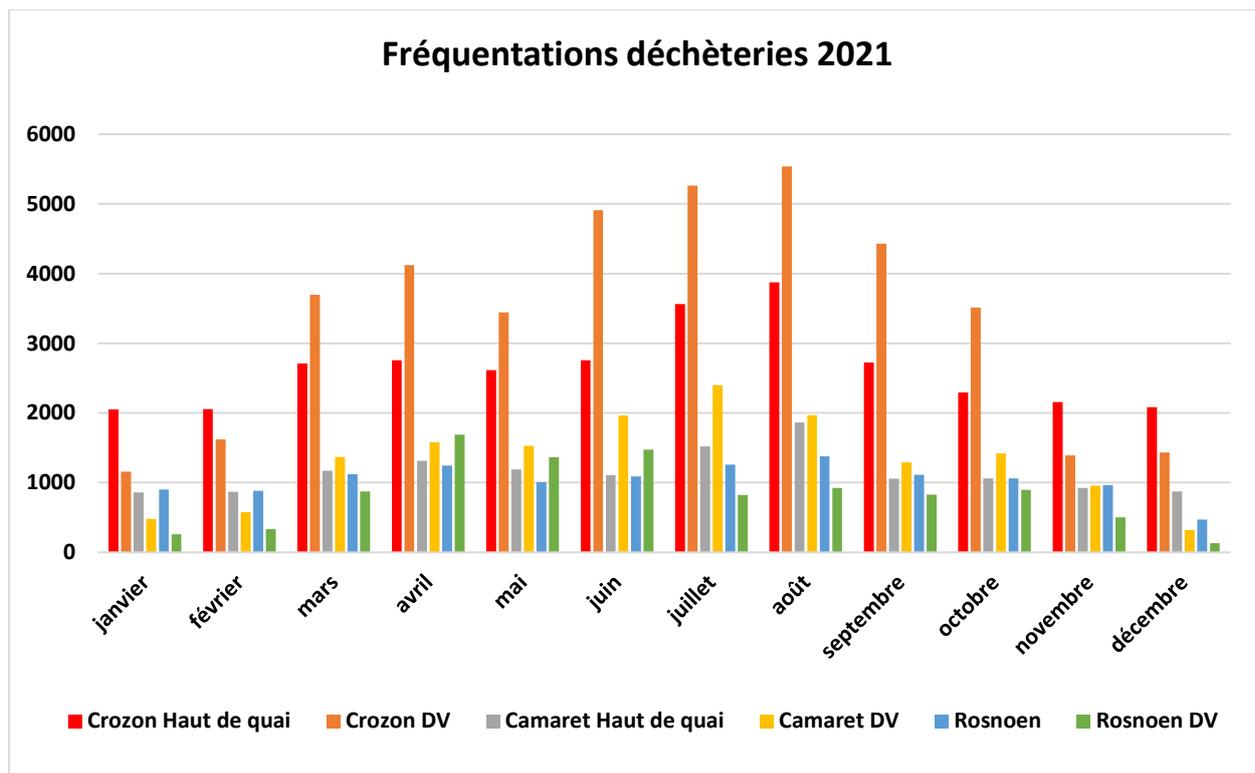
La Communauté de Communes gère le gardiennage des déchèteries en régie. Depuis le 2 mai 2007 la communauté de Communes réalise en régie le transport des caissons des déchèteries inter presque (déchèteries de Camaret & Crozon). La Communauté de Communes a également acheté des caissons pour réaliser ces transferts.

En juillet 2013, la collectivité a ouvert un centre de stockage pour les déchets inertes (ISDI) sur la zone de Kerdanvez.

Un gardien est chargé de la gestion et de l'exploitation de chaque déchèterie. Depuis la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le territoire compte 3 déchèteries : la déchèterie de Navarrou à Camaret-sur-Mer, la déchèterie de Kerdanvez à Crozon et la déchèterie de Kerguelen à Rosnoën.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les travaux de contrôle d'accès étant terminés sur les 3 déchèteries du territoire, les entrées en déchèteries sont comptabilisées et facturées au-delà de 15 passages. Les entrées côté déchets verts restent illimitées mais avec contrôle d'accès également.

Grâce aux contrôles d'accès, nous avons pu ressortir les données de fréquentations sur les 3 déchèteries :



Nous constatons que la déchèterie de Crozon est la plus fréquentée avec un pic d'activité sur les mois de juin / juillet / août et septembre. 2 gardiens sont présents sur site à l'année ce qui est justifié au vu des passages.

Les déchèteries de Camaret et Rosnoën sont à peu près similaires dans les fréquentations.

Pour palier à l'augmentation de la fréquentation sur notre territoire en juillet/août, un agent supplémentaire est affecté certains jours sur les déchèteries de Crozon et Camaret.

En déchèterie, les déchets collectés sont les suivants :

- les déchets verts (pelouse, branches d'arbre ...),
- les cartons,
- les encombrants (matelas ...),
- la ferraille,
- les gravats (parpaings, briques ...),
- les incinérables,
- les huiles végétales,
- les huiles de vidange,
- les déchets d'activités de soin à risques infectieux (DASRI),
- les déchets dangereux spécifiques (DDS),
- le verre,
- le bois,
- les vêtements,
- le polystyrène,
- le mobilier depuis octobre 2014,
- les déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E).

### La déchèterie de Kerdanvez

- ❖ Description des conteneurs présents :
  - 3 caissons de 30 m<sup>3</sup> (1 encombrant + 1 ferraille + 1 incinérable),
  - 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> (carton),
  - 1 local en dur pour les DDS,
  - 4 bidons de 200L (huile de friture),
  - 1 cuve enterrée de 2500 l (huile de vidange),
  - 2 fûts de 200 l pour le stockage des piles,
  - 1 conteneur de 600 l pour les néons,
  - 1 conteneur de 600 l pour les ampoules,
  - 2 geo box de 600 l pour les batteries,
  - Des boîtes pour les DASRI,
  - 4 armoires pour vêtements,
  - 1 caisson de 35m<sup>3</sup> pour le mobilier,
  - 1 caisson maritime pour les D3E,
  - 1 caisson maritime pour la recyclerie,
  - 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> pour les plaques de plâtre,
  - 1 benne de 10m<sup>3</sup> pour les pneus,
  - 1 presse à polystyrène,
  - 1 benne PAM (petits appareils en mélange) + Hors froid,
  - 1 caisse capsules Nespresso,
  - 1 caisse radiographie.

### La déchèterie de Navarrou

- ❖ Description des conteneurs mis en place :
  - 6 caissons de 30 m<sup>3</sup> (1 encombrant + 1 ferraille + 1 incinérable + 3 végétaux),
  - 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> (carton),
  - 1 caisson de 10 m<sup>3</sup> (gravats),
  - 1 petite armoire + 1 auvent pour les DDS,
  - 1 cuve enterrée de 2000 l (huile de vidange),
  - Bidons de 30 l (huile de friture),
  - 1 fût de 200 l pour le stockage des piles,
  - 1 conteneur pour les néons,
  - 1 conteneur pour les ampoules,
  - 1 geobox de 600 l pour les batteries,
  - Des boîtes pour les DASRI,
  - 2 armoires pour vêtements,
  - 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> pour le bois,
  - 1 caisson maritime pour les D3E,
  - 1 benne de 10m<sup>3</sup> pour les pneus,
  - 1 caisson de 15 m<sup>3</sup> pour le plâtre,
  - 1 presse à polystyrène,
  - 1 benne PAM + Hors froid,
  - 1 caisse capsules Nespresso,
  - 1 caisse radio.

### La déchèterie de Kerguelen

- ❖ Description des conteneurs mis en place :
  - 3 caissons de 30 m<sup>3</sup>
  - 1 benne encombrant
  - 1 benne incinérables,
  - 1 benne bois
  - 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> (cartons),
  - 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> (D3E Hors Froid),
  - 1 armoire DDS,
  - 1 cuve enterrée de 2000 l (huile de vidange),
  - 2 fûts de 200 l pour le stockage des piles,
  - 1 conteneur pour les néons,
  - 1 Conteneur pour les ampoules,
  - 1 geobox de 600 l pour les batteries,
  - 2 armoires pour vêtements,
  - 1 caisson maritime pour les D3E (PAM, Froid, TV),
  - 1 benne de 10m<sup>3</sup> pour les pneus,
  - Des boîtes pour les DASRI,
  - 1 alvéole gravats,
  - Des bidons huile de friture,
  - 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> pour le plâtre avec toit coulissant (avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 caisson de 15 m<sup>3</sup>),
  - 1 caisse capsules Nespresso,
  - 1 caisse radio.

En 2021 nous avons renouvelé l'opération de collecte des coquillages après les fêtes de fin d'année. Nous avons mis en place un conteneur sur chaque déchèterie afin que les usagers puissent y déposer des coquillages, coquilles ...

- ❖ Evolution des tonnages collectés par type de déchets :

<b>Type de déchets (Hors déchets verts)</b>				
	<b>2010</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Encombrants (t)</b>	843	706.5	582.3	<b>609.7</b>
<b>Cartons (t)</b>	168	224.2	217.1	<b>265.5</b>
<b>Ferrailles (t)</b>	655	358.1	483.5	<b>510.5</b>
<b>Gravats (t)</b>	1 529	1 005.6	982.3	<b>1 189.3</b>
<b>Batteries (t)</b>	3	5.1	8	<b>9</b>
<b>Incinérables (t)</b>	1 113	718.9	793.4	<b>823</b>
<b>Huile de vidange (t)</b>	11	17.6	12.7	<b>12.3</b>

<b>Huile végétale (t)</b>	4	4.4	3.2	<b>6.7</b>
<b>DDS (t) eco-organisme</b>	26	24.6	31.7	<b>38.8</b>
<b>DDS (t) hors eco-organisme</b>	0	9.5	13	<b>13.3</b>
<b>DAS (t)</b>	0.7	0.4	0.3	<b>0.4</b>
<b>Bois (t)</b>	1 531	841.5	1 037.1	<b>1 159</b>
<b>D3E (t)</b>	217	292.3	278	<b>298.5</b>
<b>Placoplatre</b>	0	100.7	90.7	<b>92.9</b>
<b>Polystyrène (t)</b>	17	4.5	0	<b>0</b>
<b>Pneus</b>	0	9.2	11.8	<b>13.9</b>
<b>Mobilier</b>	0	561.2	577.8	<b>596.8</b>
<b>TOTAL (t)</b>	6 118	4 884	5 123	<b>5 640</b>
<b>TOTAL (t) Hors gravats</b>	4 589	3 878	4 141	<b>4 451</b>
<b>% de variation entre année N et N-1</b>	-	- 20.17 % (total général) -15.49 % (hors gravats)	- 16.26 % (total général) - 9.76 % (hors gravats)	+ 10.09 % (total général) + 7.49 % (hors gravats)

Précisions sur quelques tonnages répartis par déchèteries :

<b>Tonnes</b>	<b>CAMARET</b>	<b>CROZON</b>	<b>ROSNOËN</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Encombrants</b>	162.12 2020 : 186.2	272.08 2020 : 240.9	175.5 2020 : 155.1	609.7 2020 : 582.3
<b>Incinérables</b>	225.7 2020 : 234.7	389.3 2020 : 376.5	208.1 2020 : 182.2	823.1 2020 : 793.4
<b>Cartons</b>	47.8 2020 : 40.6	138.6 2020 : 115.4	79.2 2020 : 61.2	265.6 2020 : 217.2
<b>Ferrailles</b>	121.5 2020 : 128.1	264.7 2020 : 244.5	124.2 2020 : 111	510.4 2020 : 483.6

<b>Gravats</b>	293.8 2020 : 232	491.8 2020 : 457.4	403.6 2020 : 293	1 189.2 2020 : 982.4
<b>Batteries</b>	(Stockées sur Crozon)	9 2020 : 8	(Stockées sur Crozon)	9 2019 : 8
<b>DDS éco-organisme</b>	8.3 2020 : 6.5	23 2020 : 18.9	7.4 2020 : 6.4	38.7 2020 : 31.8
<b>DDS hors éco-organisme</b>	5.4 2020 : 2.7	5.9 2020 : 7.5	2 2020 : 2.7	13.3 2020 : 12.9
<b>Bois</b>	192.8 2020 : 167.5	693.4 2020 : 671.3	272.8 2020 : 198.2	1 159 2020 : 1 037
<b>D3E</b>	68.8 2020 : 60.7	160.3 2020 : 153.4	69.4 2020 : 63.8	298.5 2020 : 277.9
<b>Placoplâtre</b>	4.9 2020 : 9.3	51 2020 : 43.5	37.5 2020 : 37.8	93.4 2020 : 90.6
<b>Mobilier</b>	140.9 2020 : 142	307 2020 : 337.8	149 2020 : 98	596.9 2020 : 577.8
<b>TOTAL</b>	1 272 2020 : 1 210.3	2 806.1 2020 : 2 675.1	1 528.7 2020 : 1 209.4	5 606.8 2020 : 5 094.8
<b>% de variation entre 2020 et 2021</b>	+ 5.1 %	+ 4.9 %	+ 26.4 %	+ 10 %

Nous pouvons constater une hausse des déchets déposés dans nos déchèteries malgré la mise en place des contrôles d'accès. Nous pouvons expliquer cela par les mouvements importants sur notre territoire depuis la crise du COVID19. En effet, nous avons fait face à de nombreuses ventes sur le territoire sur l'année 2021 ce qui peut engendrer des dépôts en déchèterie et des réalisations de travaux par exemple. De plus, les professionnels sont acceptés sur nos déchèteries et les chantiers sur notre territoire sont importants. Il faut prendre en compte leurs apports dans nos tonnages. L'année 2020 ayant été compliquée il est difficile de comparer avec l'année 2021. Et il est normal que les tonnages aient augmentés d'autant plus que les déchèteries ont été impactées par la crise COVID19 menant à des fermetures temporaires en 2020.

❖ Déchets verts :

La plateforme de broyage de déchets verts, à l'arrière de la déchèterie de Kerdanvez, reçoit directement les déchets végétaux des professionnels conventionnés et des CESU, et les particuliers qui ont un gros volume à déposer. Le volume total déposé en 2021 est de 3 780 tonnes soit 27 000 m<sup>3</sup> de déchets verts brut. Le tonnage comprend les apports sur Crozon et Camaret. Pour Rosnoën le broyage est fait directement sur la plateforme et il n'y a pas de pesée sur site. Aucune réception d'algues vertes n'est à enregistrer cette année.

Année	2010	2019	2020	2021
-------	------	------	------	------

<b>Quantité reçue (en tonne)</b>	6 565	4 725	4 525	<b>3 780</b>
<b>Volume broyé (m³)</b>	13 130	11 250	10 773	<b>9 000</b>
<b>Volume brut (m³)</b>	39 390	33 750	32 319	<b>27 000</b>

Le volume brut de déchets verts représente 3 fois le volume broyé. Pour 1 m³ de déchet vert brut nous avons environ 0,140 tonne. Le tonnage reçu pour 2021 est donc de 3 780 tonnes. Nous remarquons à nouveau une baisse des déchets verts sur l'année 2021 comme pour 2020. Suite à l'augmentation des tarifs des déchets verts sur nos déchèteries en janvier 2020 pour les professionnels, nous remarquons qu'ils se rendent moins en déchèteries. Il en est de même pour les communes qui recherchent d'autres exécutoires pour leurs déchets verts.

De plus, l'épidémie COVID19 et la fermeture des déchèteries en 2020 a amené les usagers à réfléchir à un nouveau mode de traitement pour leurs déchets verts. Ce changement de comportement est soutenu par la Communauté de Communes notamment avec l'arrivée en septembre 2021 d'une chargée de prévention. Un défi « Mon jardin zéro déchet vert » est d'ailleurs en cours sur le territoire de la Communauté de Communes.

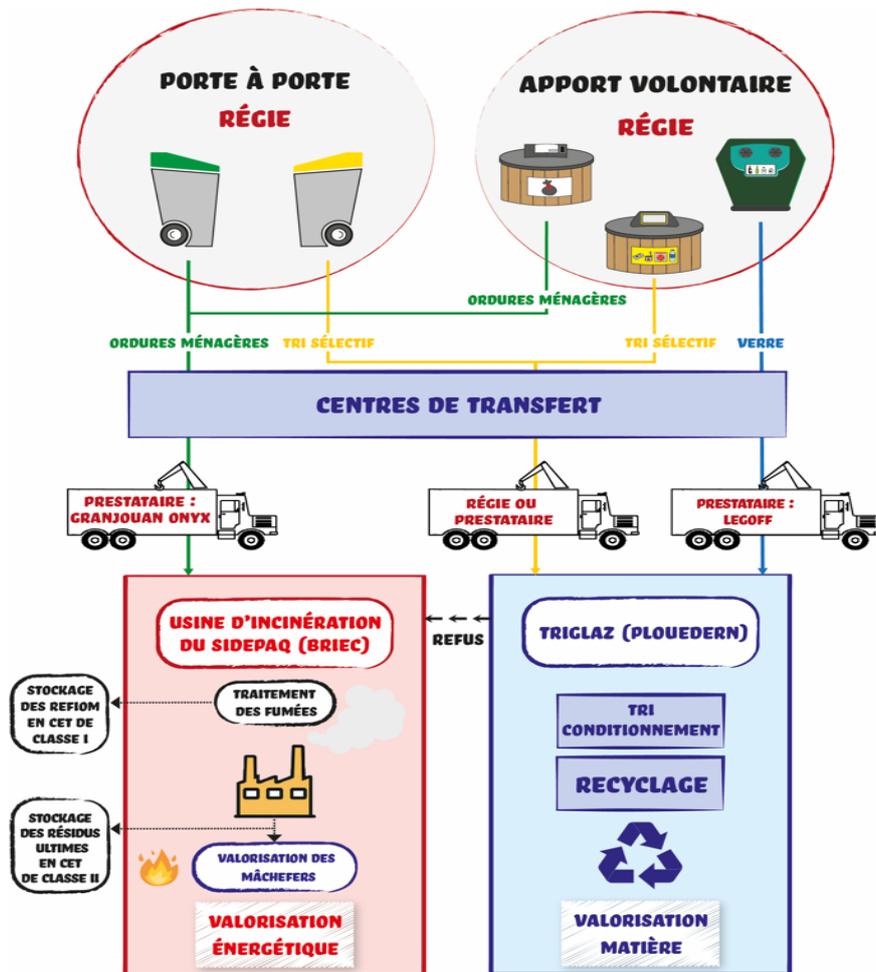
Aujourd'hui, les déchets verts représentent 129 kg/habitant contre 224 kg/habitant en 2010. Les quantités diminuent mais nous sommes toujours largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 61 kg/habitant. Dans le Finistère la moyenne est tout de même à 164 kg/habitant.

En 2021, 2 240 tonnes de compost ont été données aux agriculteurs et 750 tonnes aux particuliers. Une partie de l'excédent 2020 (stock) est compris dans cette distribution. Depuis 2 ans la Communauté de Communes mène également des actions de broyage et criblage pour les déchets verts de la plateforme de Rosnoën. Il est complexe d'évaluer le tonnage car il n'y a pas de pont bascule sur place.

La Communauté de Communes a continué son opération de mise à disposition de compost gratuit pour les usagers en 2021.

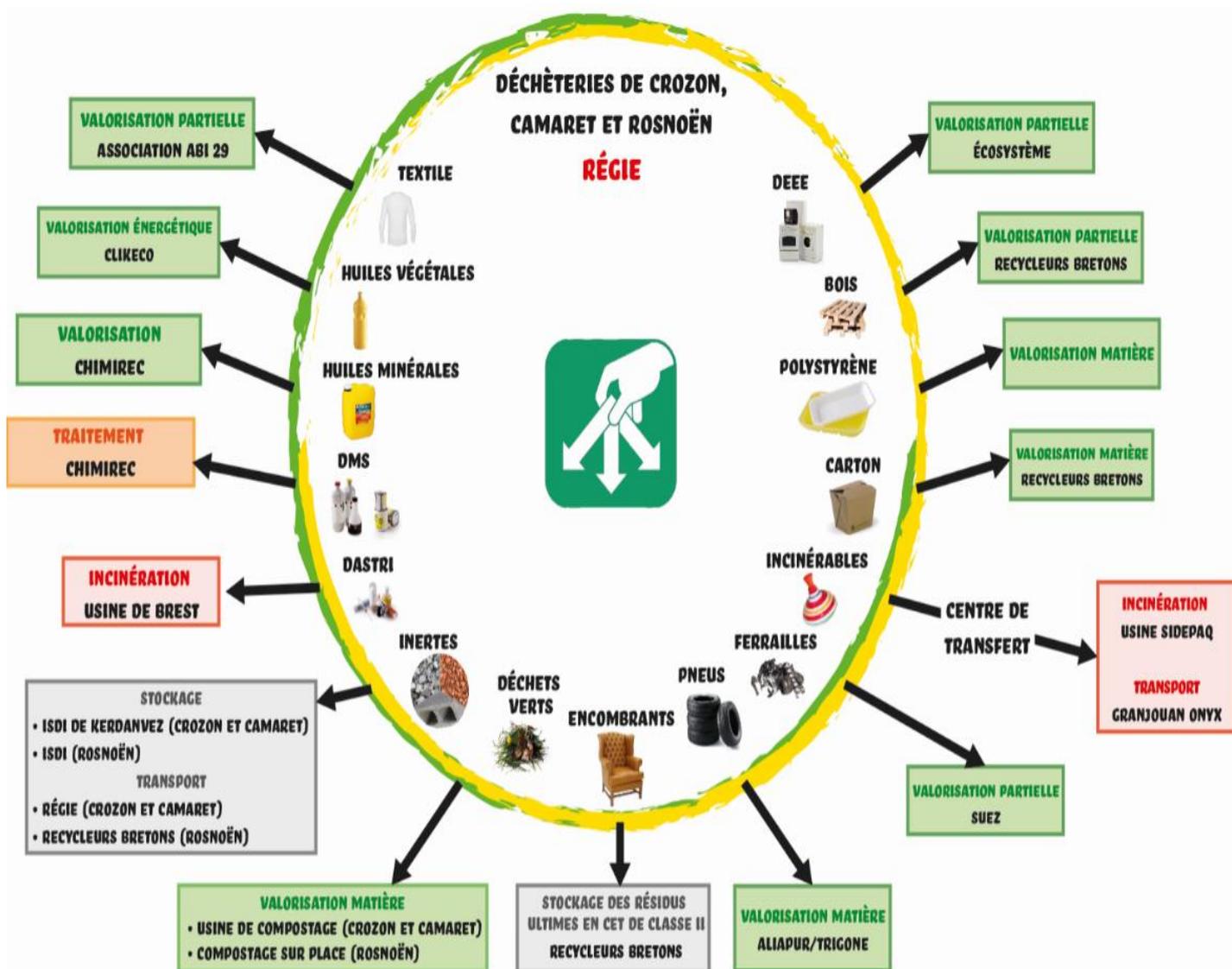
## 4– LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

### 4.1 Schéma explicatif de la collecte



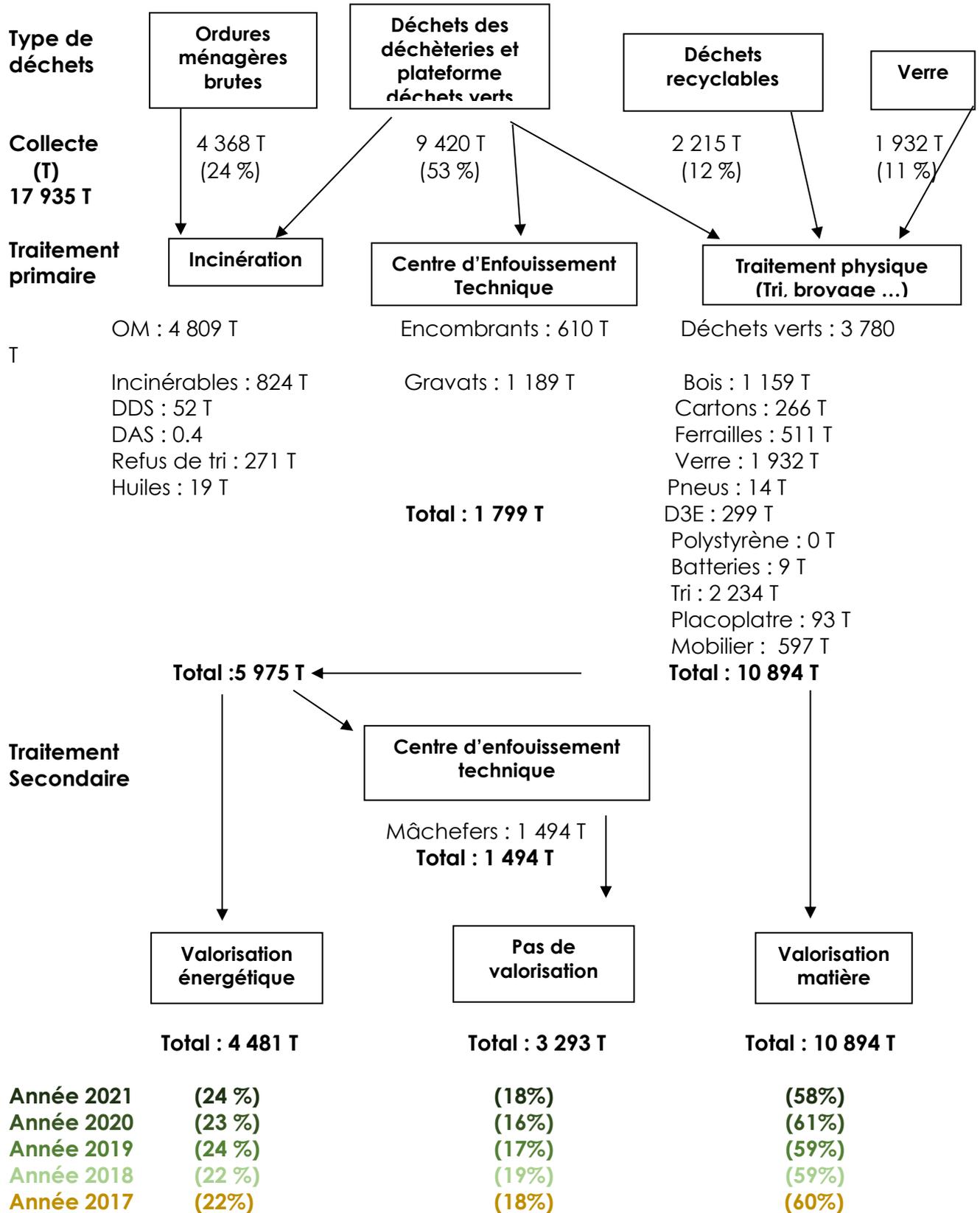
4.2 Schéma représentatif de l'exploitation des déchèteries

- ❖ Mêmes prestataires sur nos 3 déchèteries depuis le renouvellement de marchés en juillet 2019 :



## 5 – LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN 2021

Le synoptique suivant décrit par type de déchets les tonnages valorisés en 2021.



## **PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS**

## 6- BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

6.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service en 2021

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 900 119	3 898 393
<b>INVESTISSEMENT</b>	594 951	829 920
<b>TOTAL</b>	4 495 070	4 728 313
<b>Nota :</b> résultat d'exploitation N-1 = 2 961 129 €		

6.2 Le coût aidé du service public

<b>CHARGES (A)</b>	<b>4 495 070</b>
<b>RECETTES (B)</b>	2 248 753
<b>CONTRIBUTIONS</b>	2 479 560
<b>COÛT AIDE TTC (A-B)</b>	2 246 317
<b>COÛT AIDE PAR HABITANT*</b>	77 €

\*Base habitants DGF 2021 : 29 221

## 7- STRUCTURE DU COUT

7.1 La nature des charges

CHARGES TTC 2021				
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	En €/Hab
<b>Collecte des Omr</b>	1 645 148	359 456	2 004 604	69 €
<b>Collecte sélective</b>	990 732	67 065	1 057 797	36 €
<b>Collecte du verre</b>	102 580	27 713	130 293	4 €
<b>Déchèteries</b>	843 513	8 902	852 415	29 €
<b>Usine de compostage</b>	240 530	0	240 530	8 €
<b>Autres charges</b>	77 616	131 815	209 431	7 €
<b>TOTAL</b>	3 900 119	594 951	4 495 070	

## 7.2 La nature des produits

PRODUITS TTC 2021				
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	En €/Hab
<b>RIEOM</b>	2 479 560	-	2 479 560	85 €
<b>Collecte des Omr</b>	34 725	15 904	50 629	2 €
<b>Collecte sélective</b>	989 752	-	989 752	34 €
<b>Collecte du verre</b>	-	-	-	- €
<b>Déchèteries</b>	112 881	-	112 881	4 €
<b>Usine de compostage</b>	125 000	-	125 000	4 €
<b>Autres charges</b>	156 475	814 016	970 491	33 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 898 393</b>	<b>829 920</b>	<b>4 728 313</b>	

## 7.3 Les prestataires privés

SERVICE	PRESTATAIRES	PRESTATIONS	MONTANT
<b>DECHETERIE</b>	SOTRAVAL	Broyage des déchets verts	40 425
	SIDEPAQ	Incinerable déchèterie	28 625
	RECYCLEURS BRETONS	Transport et traitement du bois - Crozon/Camaret/Rosnoën	97 374
	RECYCLEURS BRETONS	Transport et traitement des encombrants - Crozon/Camaret/Rosnoën	97 305
	RECYCLEURS BRETONS	Transport et traitement du plâtre - Crozon/Camaret/Rosnoën	14 219
	RECYCLEURS BRETONS	Transport et traitement du carton - Crozon/Camaret/Rosnoën	12 302
	RECYCLEURS BRETONS	Transport et traitement refus de criblage Crozon/Rosnoën	11 047
	RECYCLEURS BRETONS	Collecte et traitement des incinérables Rosnoën (Envoi à l'UVED de Briec, SIDEPAQ)	8 287
	RECYCLEURS BRETONS	Collecte et traitement des gravats Rosnoën	8 932
	TRIGONE	Transport et traitement des pneumatiques	2 400

	SUEZ	Collecte et traitement ferraille	21 817
	SARP OUEST	Collecte des Huiles	1 815
	CHIMIREC	Collecte et traitement DDS - Crozon/Camaret/Rosnoën	10 830
	AULNE AGRI	Prestation déchets verts - Rosnoën	2 434
<b>ORDURES MENAGERES</b>	SIDEPAQ	INCINERATION DES OM	587 794
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>	APF	Prestation tri sélectif - Secteur Presqu'île de Crozon	16 436
	SOTRAVAL	Prestation tri sélectif - Secteur Aulne Maritime	304 034
	SOTRAVAL	Refus de tri sélectif	104 926
	TRANSPORT LE GOFF	Transport et traitement du verre	12 322
<b>USINE VALORISATION COMPOSTAGE</b>	VALORG	Criblage compost	25 515
	LE S TONTONS TONDEURS	Eco pâturage	8 340